



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57817

Texte de la question

M Bernard Bosson attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'insuffisance des effectifs de vétérinaires chargés de la surveillance des frontières. Cette carence est particulièrement grave en une période où les importations de bovins de l'ex-RDA, de statut sanitaire douteux, pénètrent largement le marché français et où les préoccupations des consommateurs de se voir garantir une offre de produits carnes de qualité connaissent une acuité sans précédent. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de renforcer des services vétérinaires français et d'assurer un meilleur contrôle sanitaire des viandes et animaux importés.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, 60 créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est bien certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être ainsi donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57817

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2156